Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202535-DE

Nombre de conseillers - en exercice : 18 - présents : 16 - votants : 18	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2025 Présents : Fabrice FERRE, Séverine QUILLEVERE, André POSTEC, Margaux LEFEUVRE, Yves GUIGNOT, Gilles CALVEZ, Michel LE BRAS, Josiane LE MOIGNE, André KERAUTRET, Sylvie PETEAU Sophie DENIS, Dany SEZNEC, Nadège GUILLIER, Françoise DAUTREME, Thierry DOLOU, Jean Luc CARIOU Excusés avec procuration : Frédérique DAVID donne procuration à Fabrice FERRE, Marc Antoine DERENNE donne procuration à André POSTEC Secrétaire de séance : Michel LE BRAS

PASSAGE AU PACK 3 DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION « SERVICE COMMUN SYSTEME D'INFORMATION » DE LA CAPLD (DCM202535)

André POSTEC, Adjoint au Maire rappelle que, la mise en place des packs 1 et 2 (expertise, sécurité) s'achevant. Il est proposé de passer à la phase suivante de la mutualisation informatique le pack 3 dédié au support informatique des communes.

Depuis le début l'année 2022, l'étude du passage au pack3 a été rythmée par les étapes suivantes :

- Février-Mars : audit des équipements et des contrats pour les 21 entités
- Avril : échange en conférence des maires avec 3 scénarios proposés
- Juin : échange avec chaque commune sur les propositions du scénario 2 et Scénario 3
- Novembre : échange en conférence des maires avec une proposition de passage au pack 3

Les prestations proposées par le pack 3 se rapprochent au plus près des services rendus par un service informatique intégré :

- Gestion du matériel et des incidents de niveau 1, 2 et 3 (dépannage sur site si nécessaire)
- Visite préventive sur site (nettoyage, contrôle, mise à jour et rapport)
- Garantie de temps de rétablissement de 2 jours maximum
- Supervision des équipements critiques
- Interface éditeurs (Internet, téléphonie, mail et anti-spam, badgeage)

La démarche d'échange avec les communes a permis de préciser et de compléter le périmètre des prestations :

- Nombre de tickets de support en fonction de la taille de parc : Petit=5H / Moyen=10H / Grand=15H

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202535-DE

• Nombre de visites préventives en fonction de la taille du parc : Petit=2 visites de 2H / Moyen=2 visites de 4H / Grand=3 visites 4H
• Intégration de la prestation « interface éditeur limité » au scénario 2 : en cas de problème qui implique un prestataire, le technicien de la CAPLD fait la demande auprès de l'éditeur et s'assure du suivi jusqu'à résolution

Le coût des moyens humains est réparti de la manière suivante : 30 % part fixe répartie entre les 21 entités, 60 % de part variable en fonction du nombre équipement et 10 % pour le dépassement des heures.

Le coût des moyens matériels est réparti de manière égale entre les 21 entités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADHERE au pack 3 « support informatique – avec école » (5 709 € € TTC /an, 6 545 € la première année)

Le Maire

Fabrice PERRE